ABC LIV
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250.000 F
R.C.S. PARIS B 314 503 996 (78B08904)

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

I

L'an deux mille un
Le 14 Mai
A 15 heures

h5923

Les actionnaires de la société ABC LIV, société anonyme au capital de 250.000 F divisé en 500 actions de 500 F chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au bureau 38 rue Servan 75544 PARIS CEDEX 11.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Mme Alliany, présidente du conseil d'administration.

Monsieur Patrick Portugais et Monsieur Patrick Alliany, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grands nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Alliany Simone est désignée comme secrétaire.

PP

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 500 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social.

AS

Mr Litving, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

AP

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SB

"Copie certifiée conforme"
alliany

II

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence de l'assemblée et les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires

- le rapport de gestion du conseil d'administration

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis Madame la présidente déclare que tous les documents ou renseignements mentionnés aux articles L. 225-115 du nouveau Code de Commerce et 135 du décret du 23 mars 1967, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

- Questions diverse.

AP

Puis elle donne lecture du rapport du conseil d'administration.

PP Enfin, Madame la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sus rappelé.

AS

"Copie certifiée conforme"

VI

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Cohen de ses fonctions d'administrateur et lui consent quitus entier et sans réserve de sa gestion jusqu'à ce jour.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'assemblée générale, nomme en qualité d'administrateur : Monsieur Alliany Patrick demeurant 18 rue Carnot 95170 DEUIL LA BARRE.

En conséquence, Monsieur Alliany Patrick exercera ses fonctions pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la présidente déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

AS

SA

AP

PP

La Présidente **Les scrutateurs** **La secrétaire**

"Copie certifiée conforme"

alliany